
AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉMOLITION
IMMEUBLE NON PATRIMONIAL****24-26A, RUE PRÉFONTAINE EST**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. La demande de démolition décrite ci-dessous a été déposée conformément au *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* et sera étudiée par le comité de démolition de la Ville :

	Numéro	Immeuble visé	Zone	Lot
1.	2022-0814	24-26A, rue Préfontaine Est	Cm-228	5 581 511 du cadastre du Québec

2. Toute personne qui souhaite s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis soit jusqu'au 30 septembre 2023, faire connaître par écrit son opposition motivée en la faisant parvenir par courriel à greffe@vsadm.ca, par courrier dans le délai prescrit ou en le déposant à l'hôtel de ville à l'attention de la greffière, au 50, rue Saint-Joseph, Sainte-Agathe-des-Monts, Québec, J8C 1M9.
3. Avant de rendre sa décision, le comité devra considérer les oppositions reçues. De plus, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le comité relativement à cette demande avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant au comité, lequel se tiendra à la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts le 6 octobre 2023, à 12 heures.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 20 septembre 2023.

Anny Després, greffière adjointe